

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de Publication : 20/02/2017

N° : 2017/16

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE**

SOMMAIRE

- ↳ **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du GIP
Politique de la Ville du 2 mai 2016** page 4
- ↳ **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du GIP
Politique de la Ville du 16 juin 2016** page 5
- ↳ **Assemblée Générale par correspondance du GIP
Politique de la Ville du 22 septembre 2016** page 6
- ↳ **Délibérations du 4 octobre 2016** page 7

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIP POLITIQUE DE LA VILLE DU 2 MAI 2016

L'Assemblée Générale du GIP s'est réunie le lundi 2 mai 2016 à 11h30 dans les locaux du GIP au CMCI, Salle de la Rotonde.

Membres de l'Assemblée Générale du GIP

□ Etaient présents :

Ville : Mme FRUCTUS, M. MARI

Etat : M. ROUSSET

□ Etaient représentés :

Mme BOYER, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
Mme CORDIER, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
M. MIRON, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
M. LAUNAY, pouvoir donné à M. ROUSSET
M. MAMIS, pouvoir donné à M. ROUSSET

Assistaient également à la séance :

M. MARTIN, Directeur du GIP,
M. CONTADINI, agent comptable du GIP,
M. LANNUZEL, représentant du contrôleur Financier du GIP,

M. BINET, Directeur de MRU,
Mme BICAS, Chef de projet à la mairie d'arrondissements 11/12,
M. ARFEUILLERE, Chef de cabinet du Préfet délégué pour l'égalité des chances,
Mme GASPARI, Chef de Service à la DRDJSCS,
M. MARAND, Chef de Service du Pôle contrôle de gestion et gestion de l'information du GIP,
Mme MINARD, Chef de Service du Pôle territorial Centre et Sud du GIP,
Mme BALTZ, Chef de Service du Pôle développement du GIP,
Mme JOYEUX-BOUILLON, Chargée de mission auprès de la Direction du GIP.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1^{er} point : Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille Provence, de l'Etat et de la Ville de Marseille à l'Assemblée Générale – Délibération n° 2016/01

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} point : Election du Président – Délibération n° 2016/02

Madame Arlette FRUCTUS, Vice-Présidente de la Métropole déléguée à la Politique de la Ville, est élue à l'unanimité Présidente du GIP Politique de la Ville.

3^{ème} point : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2015

Après mise en délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4^{ème} point : Présentation du rapport d'activité 2015 – Délibération n° 2016/03

A la demande de M. MARI, il est précisé que le travail entamé en 2015 pour lancer la dynamique des Conseils Citoyens est toujours en cours en 2016, notamment au travers un appel à volontariat auprès des habitants des quartiers prioritaires, ouvert jusqu'au 15 mai 2016 et qui devrait permettre d'obtenir des collèges complets.

M. ROUSSET souligne la qualité du travail partenarial produit pour l'élaboration du Contrat de Ville. Pour ce qui concerne le rapport d'activité relatif au Programme de Réussite Educative, il regrette l'absence de bilan qualitatif des résultats de la mise en parcours pour les bénéficiaires et demande des précisions et des vérifications sur les chiffres mentionnant le nombre de bénéficiaires qui lui semblent très largement surestimés. Il réaffirme le souhait de l'Etat d'arriver à une gestion partenariale du Programme avec les collectivités dans le cadre du dispositif renouvelé qui sera confié à un GIP dédié.

Mme FRUCTUS demande qu'un bilan qualitatif et quantitatif soit réalisé par les agents du Programme en complément.

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} point : Présentation du compte financier 2015 – Délibération n° 2016/04

Après mise en délibéré, la délibération proposant l'affectation du résultat en report à nouveau est adoptée à l'unanimité.

Point particulier :

La notification de la Chambre Régionale des Comptes déchargeant l'agent comptable de sa gestion pour les exercices allant jusqu'au 31 décembre 2014 est présentée aux membres de l'Assemblée Générale.

6^{ème} point : Adoption de la nouvelle grille des emplois – Délibération n° 2016/05

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} point : Adoption de la convention avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise et du plan de charge 2016 – Délibération n° 2016/06

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} point : Lancement d'une consultation : développement d'une plateforme pour la gestion dématérialisée des demandes de subvention et de gestion de l'information – Délibération n° 2016/07

M. ROUSSET demande à ce que le cahier des charges réponde à un souci de simplification pour les associations, c'est-à-dire dépôt d'un seul dossier sur un portail unique susceptible de communiquer avec les logiciels des différents financeurs dont l'Etat.

Le cahier des charges sera amendé en ce sens et ne donnera lieu à consultation qu'après validation des services de l'Etat. L'adoption de la délibération est donc reportée.

9^{ème} point : Lancement d'une consultation : étude sur l'accès aux droits et les Plateformes de Services Publics – Délibération n° 2016/08

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} point : Présentation des notifications financières de l'Etat au GIP pour 2016 – Délibération n° 2016/09

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIP POLITIQUE DE LA VILLE DU 16 JUIN 2016

L'Assemblée Générale du GIP s'est réunie le jeudi 16 juin 2016 à 11h30 dans les locaux du GIP au CMCI, Salle de la Rotonde.

Membres de l'Assemblée Générale du GIP

□ Etaient présents :

Ville : Mme FRUCTUS, M. MARI
Etat : M. ROUSSET, M. LAUNAY

□ Etaient représentés :

Mme BOYER, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
Mme CORDIER, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
M. MIRON, pouvoir donné à Mme FRUCTUS
M. MAMIS, pouvoir donné à M. ROUSSET

Assistaient également à la séance :

M. MARTIN, Directeur du GIP,
M. CONTADINI, agent comptable du GIP,

M. LANNUZEL, représentant du contrôleur Financier du GIP,

M. BINET, Directeur de MRU,
Mme SAFIS, chargée de mission Réussite Educative PDEC,
M. PESTEIL, Chargé de mission Politiques Educatives DSDEN 13,
M. MARAND, Chef de Service du Pôle contrôle de gestion et gestion de l'information du GIP,
Mme MINARD, Chef de Service du Pôle territorial Centre et Sud du GIP,
Mme BALTZ, Chef de Service du Pôle développement du GIP,
Mme JOYEUX-BOUILLON, Chargée de mission auprès de la Direction du GIP.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1^{er} point : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 mai 2016

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

2^{ème} point : Contrat de Ville : convention type de financement – Délibération n° 2016/10

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} point : Contrat de Ville : programmation de fonctionnement pour 2016 – Délibération n°2016/11

Points particuliers :

- la diminution du taux de reconduction permet le développement et le financement de projets sur le champ du développement économique et de l'emploi. L'objectif de 30% des financements sur ce thème doit être maintenu pour la programmation 2017. De même pour l'objectif de 50% des financements à destination de la jeunesse.
- la nouvelle configuration institutionnelle de la programmation 2017 nécessite de définir les modalités partenariales des procédures administratives et de l'instruction dès que possible.
- la mention du financeur (Etat ou Métropole) sur les éléments de communication des projets associatifs est prévue à la convention mais insuffisamment respectée. Il convient d'améliorer l'information des porteurs de projets sur cette obligation.

Après mise en délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4^{ème} point : Régime indemnitaire 2016 – Délibération n° 2016/12

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} point : Programme de réussite Educative – Délibération n° 2016/13

Monsieur ROUSSET présente les éléments suivants :

- le financement des postes pour les agents en CDI au sein du GIP est maintenu par l'Etat jusqu'à leur reprise par le futur GIP PRE, qui peut raisonnablement être envisagée au 1^{er} septembre. Celui-ci proposera des contrats de travail aux agents concernés, qui auront le choix de l'accepter ou de le refuser, auquel cas le contrat de travail sera rompu avec indemnités égales aux indemnités prévues pour un licenciement.
- pour éviter toute interruption, la FAIL et Contact Club seront missionnés par l'Etat pendant l'été pour permettre une reprise des parcours dès septembre. Le nombre d'enfants suivis et bénéficiant d'actions et de rencontres régulières avec un référent est à ce jour insuffisant.
- des réunions d'informations ont déjà été organisées avec les représentants du personnel et les associations intervenant dans le cadre du PRE. Dans les semaines à venir, les services de l'Etat rencontreront les acteurs locaux de l'Education Nationale et informeront les institutions partenaires.

Après mise en délibéré, la délibération est adoptée à l'unanimité.

La question des Conseils Citoyens et de la constitution des collèges habitants suite à l'appel à volontariat est abordée. Il est convenu que :

- les équipes Politique de la Ville organiseront un tirage au sort pour arriver à 16 habitants par Conseil Citoyen, dont les noms seront inscrits à l'arrêté de la Préfecture. Les autres candidats devront être associés au travail du Conseil Citoyen selon des modalités à définir.
- un opérateur extérieur sera missionné après l'été pour faire du porte à porte sur les secteurs où le nombre de candidats est insuffisant. Un financement du CGET devrait pouvoir être sollicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10.

ASSEMBLEE GENERALE PAR CORRESPONDANCE DU GIP POLTIQUE DE LA VILLE - 22 SEPTEMBRE							
2016							
RELEVÉ DE DÉCISIONS - GRILLE DES VOTES							
OBJET	DÉLIBÉRATION	Vote des Membres	POUR	CONTRE	ABSTENTION	OBSERVATIONS	
Nomination d'un ordonnateur	n° 2016/14 modifiée	Mme FRUCTUS	X				
		M. MIRON	X				
		Mme BOYER					
		M. MARI					
		Mme CORDIER	X				
		M. MOLINO					
		M. ROUSSET	X				
		M. MAMIS	X				
		M. LAUNAY					
		TOTAL					
		Avis du commissaire au Gouvernement					
Avis du Contrôleur Financier							
Mme PENELAUD							
Modalités de fonctionnement pendant la période de vacance du poste de Directeur	n° 2016/15 modifiée	Mme FRUCTUS	X				
		M. MIRON	X				
		Mme BOYER					
		M. MARI					
		Mme CORDIER	X				
		M. MOLINO					
		M. ROUSSET	X				
		M. MAMIS	X				
		M. LAUNAY					
		TOTAL					
		Avis du commissaire au Gouvernement					
Avis du Contrôleur Financier							
Mme PENELAUD							
Lettre de mission à M. Domin Rauscher	n° 2016/16 modifiée	Mme FRUCTUS	X				
		M. MIRON	X				
		Mme BOYER					
		M. MARI					
		Mme CORDIER	X				
		M. MOLINO					
		M. ROUSSET	X				
		M. MAMIS	X				
		M. LAUNAY					
		TOTAL					
		Avis du commissaire au Gouvernement					
Avis du Contrôleur Financier							
Mme PENELAUD							

Les délibérations sont adoptées.

**CONTRAT DE VILLE
PROGRAMMATION DE FONCTIONNEMENT 2016**

Délibération n° 2016/17 du 4 octobre 2016

Maître d'œuvre de la politique contractualisée de développement social urbain à Marseille, le GIP Politique de la Ville porte, à compter de cette année 2016, des financements de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Pour l'année 2016, la dotation de la Métropole Aix-Marseille Provence affectée au GIP prévoit 3 400 000 euros au titre des actions initiées dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville.

Suite au travail partenarial piloté par les équipes Politique de la Ville, et au Comité de Pilotage du 2 juin 2016, l'Assemblée Générale du GIP en date du 16 juin 2016 a validé l'attribution de subventions au titre de la Métropole pour 3 371 500 €.

A cette date, 28 500 € restaient donc à attribuer dans le cadre de la programmation 2016.

Par ailleurs, il convient d'annuler trois subventions prévues dans le cadre de cette délibération du 16 juin 2016, pour lesquelles le projet ne sera pas mis en oeuvre.

Ainsi le projet « Chantier d'Insertion inter-cités / multi-bailleurs » (F1/431) ne pourra lancé par le porteur Régie Service Nord Littoral, dans la mesure où celui-ci n'a pas été inscrit à la programmation du Conseil de l'Insertion par l'Activité Economique. Le montant de 5 000€, prévu pour ce projet, peut donc être réattribué dans le cadre de la programmation 2016.

D'autre part, la dissolution de l'association porteuse La Ruche Verte programmée pour le 31 décembre 2016, entraîne l'annulation du projet « redynamisation par l'activité de travail pour des personnes en souffrance psychique » (F1/41). Le montant de 2 000€ prévu pour ce projet peut donc être réattribué.

Enfin, le porteur « Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune » a annulé son projet « Pour mieux vivre ensemble au service du territoire » pour en développer un autre en lien avec l'équipe territoriale. La subvention F1/191 doit donc être annulée et les 5 200 € prévue peuvent être réattribués.

Le Comité de Pilotage par correspondance en date du 16 septembre 2016 a validé l'attribution de subventions pour 10 projets dans le cadre d'une série d'ajustement de la programmation 2016, il vous est proposé de valider les subventions au titre de la Métropole présentées en pièce jointe, pour un total de 40 700 €.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

- L'annulation de la subvention F1/431 au projet « Chantier d'Insertion inter-cités / multi-bailleurs » du porteur Régie Service Nord Littoral, **de la subvention F1/41/A** au projet « redynamisation par l'activité de travail pour des personnes en souffrance psychique » du porteur La Ruche Verte, **et de la subvention F1/191** au porteur « Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune » pour le projet « pour un mieux vivre ensemble au service du territoire » ;

- La liste des actions en avis favorable avec financement du GIP Politique de la Ville dans le cadre de la programmation de fonctionnement au titre de l'appel à projet 2016. Les subventions de fonctionnement correspondantes qui seront versées par le GIP Politique de la Ville au titre de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvent à **40 700 €**. La Direction du GIP est autorisée à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE À LA DOTATION FINANCIÈRE 2016 DE LA VILLE DE MARSEILLE AU GIP - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PERSONNEL MIS À DISPOSITION POUR 2015

Délibération n° 2016/18 du 4 octobre 2016

Le GIP constitue, pour la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence et l'État, l'instance juridique et financière de pilotage et de mise en oeuvre des politiques contractuelles de développement social urbain sur la commune de Marseille.

Jusqu'à l'année 2015, pour participer à la mise en oeuvre des compétences statutaires du Groupement, la Ville de Marseille s'est engagée à verser par convention une dotation annuelle au GIP pour l'attribution des subventions auprès des porteurs de projet retenus dans le cadre de la programmation annuelle, ainsi que pour les frais de structure du GIP. La Ville de Marseille a également mis à disposition du GIP des locaux et éléments logistiques ainsi que du personnel municipal dans le cadre de la convention n°00241 du 4 mars 2013.

En application des dispositions de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, ces dernières mises à disposition donnent lieu à remboursement par le GIP grâce à une dotation équivalente versée par la Ville de Marseille. Ce remboursement par le GIP intervient à terme échu auprès du comptable de la Ville, Receveur des Finances Marseille Municipale, à la fin de chaque année civile sur présentation par la Ville d'un décompte annuel nominatif.

Ainsi pour 2015, la Ville de Marseille a mis à disposition du Groupement 45 agents municipaux soit 16 agents de catégorie A, 14 agents de catégorie B et 15 agents de catégorie C, dont le coût s'élève à 1 791 904,70 Euros.

Pour 2016, suite au transfert de compétences et de charges entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence, la participation de la Ville de Marseille au fonctionnement du GIP Politique de la Ville est réduite à la mise à disposition de locaux et d'éléments logistiques ainsi qu'au versement d'une dotation permettant le remboursement des mises à disposition de personnel pour l'année précédente.

Les modalités de versement de cette dotation de 1 791 904,70 Euros sont prévues à la convention ci-jointe, qui sera présentée au Conseil Municipal du 6 octobre 2016.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la convention relative à la dotation financière de la Ville de Marseille au GIP pour 2016 et d'autoriser Madame la Présidente à la signer, sous réserve de sa validation par le Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

PORTANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE N°1 POUR 2016

Délibération n° 2015/19 du 4 octobre 2016

Par délibération de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2015, les membres du GIP ont adopté le Budget Prévisionnel du Groupement pour l'année 2016.

La Décision Modificative n°1 qui vous est présentée aujourd'hui concerne les variations de dépenses et de recettes du Groupement consécutives à la notification de la dotation financière de la Ville de Marseille pour 2016, soit 1 791 904,70 €.

I – LES DEPENSES :

« Chapitre 62 : autres services extérieurs » : 1 791 904,70 €

L'augmentation de ces dépenses résulte de la décision de maintenir les modalités de remboursement à la Ville de Marseille du personnel municipal mis à disposition pendant l'année N-1. Sur la base du certificat établi par la Direction Municipale des Ressources Humaines au regard du coût de revient de ces personnels (salaires et charges sociales afférentes) pour 2015, la dépense correspondante pour le GIP s'élève à 1 791 904,70 €.

II – LES RECETTES :

«Chapitre 74 : subventions d'exploitation » : 1 791 904,70 €

Ces recettes correspondent à la dotation de la Ville de Marseille au GIP pour 2016, permettant le remboursement explicité ci-dessus.

La Décision Modificative n°1 du GIP pour 2016, est équilibrée en dépenses et en recettes.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale du Groupement d'adopter la Décision Modificative n°1 du GIP pour l'exercice 2016, telle que présentée dans les tableaux ci-joints.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DOTATIONS FINANCIÈRES DE L'ETAT AUX ATELIERS SANTÉ VILLE ET PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR 2016

Délibération n° 2016/20 du 4 octobre 2016

Par délibération n°2016/09 du 2 mai 2016, l'Assemblée Générale du GIP a validé les notifications de l'Etat concernant l'attribution au GIP d'enveloppes financières à hauteur de 979 713 € pour le Contrat de Ville, au titre du fonctionnement et du pilotage du GIP, et 150 000 € pour les Ateliers Santé Ville et les 5 postes de coordonnateurs.

Pour ce qui concerne les Ateliers Santé Ville, 2 de ces postes ayant été ou étant vacants sur plusieurs mois, les dépenses afférentes seront inférieures à celles prévues et la dotation de l'Etat au GIP sera revue à la baisse.

Pour ce qui concerne le Programme de Réussite Educative, l'Assemblée Générale du GIP a validé le principe d'une notification de la dotation de l'Etat au GIP établie après la reprise du dispositif, sur la base du compte d'emploi et de la demande de subvention correspondante.

Aujourd'hui, dans un souci de bonne gestion de la trésorerie du GIP et de sécurisation du paiement des subventions correspondantes, il vous est proposé de valider la transmission à l'Etat de demandes de subvention en deux temps, pour le Programme de Réussite Educative et les Ateliers Santé Ville :

- dès à présent sur la base des dépenses arrêtées au 30 septembre 2016,
- puis, pour le complément de dotation, lorsque toutes les informations nécessaires seront connues, à savoir :
 - les dates de prise de fonction des coordonnateurs Ateliers Santé Ville en cours de recrutement, qui permettront préciser le montant de la dotation de l'Etat,
 - la date de la fin de la période transitoire du Programme de Réussite Éducative au sein du GIP, qui permettra de prévoir au plus juste les dépenses correspondantes.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser :

- la Direction du GIP à solliciter les subventions de l'Etat pour les Ateliers Santé Ville et le Programme de Réussite Educative selon les modalités fixées ci-dessus,
- Madame la Présidente à signer les conventions correspondantes avec l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

NOMINATION DU LIQUIDATEUR DU GIP

Délibération n°2016/21 du 4 octobre 2016

Les statuts du GIP Politique de la Ville prévoient son existence jusqu'au 31 décembre 2016. Au lendemain, en l'absence de renouvellement de ceux-ci, le Groupement sera donc dissout.

Conformément à l'article 117 de la loi du 17 mai 2011, la dissolution du Groupement entraîne sa liquidation. L'article 23 des statuts prévoit que l'Assemblée Générale « fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ».

Afin d'anticiper les démarches et travaux nécessaires à la liquidation, il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer dès à présent, conformément au principe de la comptabilité publique de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le liquidateur d'une part et l'agent comptable de la liquidation d'autre part.

La Métropole Aix-Marseille Provence reprenant l'activité du GIP Politique de la Ville à sa dissolution, il est proposé que son service compétent sur la politique de la ville à Marseille, à savoir la Direction Générale Adjointe Développement Urbain du Conseil de Territoire Marseille Provence, soit le service liquidateur et de nommer Monsieur Domnin RAUSCHER, Directeur Général Adjoint comme liquidateur. Cette mission sera exercée à titre gracieux.

Avec son accord et compte tenu de la technicité des opérations à prévoir, il vous est proposé de nommer comme agent comptable de la liquidation l'actuel agent comptable du GIP, Frank CONTADINI. Sa rémunération sera prévue aux comptes du GIP conformément aux règles applicables et mises en œuvre à ce jour.

La liquidation sera achevée lorsque les comptes auront été apurés après réalisation de l'actif et désintéressement des créanciers. Il vous est proposé de prévoir une période d'un an, renouvelable par l'Assemblée Générale, pour la période de liquidation. L'Assemblée Générale statuera sur le compte définitif, donnera quitus au liquidateur et à l'agent comptable de la liquidation pour leur gestion et constatera la clôture de la liquidation.

Une prochaine délibération de l'Assemblée Générale fixera les modalités de la liquidation et notamment les règles de l'attribution du boni que pourrait faire apparaître le compte définitif de liquidation.

Il vous est donc proposé de nommer comme liquidateur Monsieur Domnin RAUSCHER, Directeur Général Adjoint Développement Urbain du Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence, et Monsieur Frank CONTADINI comme agent comptable de la liquidation du Groupement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.